



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS

Nos réf : **DU-rép-2018-SB/23**
Pôle Territoires
Service Aménagement Développement Local
Secrétariat : 02 31 70 25 20
mail : amenagement@calvados.chambagri.fr
Dossier suivi par : Stéphane BERZINGER

Madame le Maire
Mairie

Place du Dorset Régiment

14250 HOTTOT LES BAGUES

Objet : Modification n°1 du PLU de Hottot les Bagues

Siège social

6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 HEROUVILLE ST CLAIR cedex
Tél. 02 31 70 25 25
Fax 02 31 70 25 70
chambre@calvados.chambagri.fr

Hérouville Saint Clair, le 26 novembre 2018

Madame le Maire,

Par un courriel en date du 25 octobre 2018, vous nous avez fait parvenir le projet de modification du PLU de votre commune. Nous vous remercions pour cette transmission et vous adressons notre avis, en application de l'article L 121-4 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de modification a plusieurs objectifs. Nous accueillons très favorablement la création d'une zone Nea à proximité d'un corps de ferme situé sur la commune de Lingèvres, permettant ainsi à l'exploitant de poursuivre le développement de son site.

En revanche, la distance d'implantation des abris pour animaux de 20 m², à 60 m maximum du bâtiment d'habitation, nous paraît trop importante. Le cahier n°1 du CAUE préconise à cet effet, 40 m.

Par ailleurs, certains changements de destination, les numéros 4, 6 et 7, respectivement des lieux dits La Rivière, Le Lieu Robert et Le Château, présageant d'une cessation future de l'activité agricole en ces places, nous paraissent trop impactants pour l'activité agricole. En effet, à date, le devenir de ces sièges n'est pas fixé : un futur arrêt de l'actuel exploitant n'augure en rien l'arrêt du site de production qui pourrait être repris par un autre agriculteur. A défaut d'informations relatives à ces devenirs, ces changements de destination nous semblent inappropriés.

Nous n'avons pas de remarques sur les autres points de la modification.

En considération de ces éléments, nous émettons un **avis favorable sous réserve** de la prise en compte de nos remarques.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président,

Michel LEGRAND